



Conseil Électoral Provisoire

NOTE DE PRESSE

LE CONSEIL ÉLECTORAL PROVISOIRE TRANSMET À L'EXÉCUTIF UN BUDGET RÉVISÉ EN VUE DE L'ORGANISATION DES PROCHAINES ÉLECTIONS

Le Conseil électoral provisoire (CEP) informe, la population en général et la presse en particulier, qu'il a transmis à l'Exécutif, le mardi 28 avril 2026, un budget électoral révisé.

Ce document résulte des travaux d'une Commission technique mise en place par le CEP, composée de cadres de l'Institution, de représentants du **Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS)**, du **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)** et du **Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH)**.

Le budget révisé prend en compte deux (2) scénarios qui correspondent aux options techniques et opérationnelles envisagées pour l'organisation des élections.

Parallèlement, le CEP travaille à l'élaboration d'un calendrier électoral remanié afin de garantir un processus électoral réaliste et crédible conformément aux exigences structurelles et conjoncturelles.

Le Conseil électoral provisoire réaffirme son engagement à conduire le processus électoral de manière inclusive et impartiale, en toute indépendance et transparence.

Pétion-ville, le 29 avril 2026

Pour authentification : (509) 4420-6006.-

